



FLASH SNUI-Sud Trésor

DLU 92 et mise en place des SIP N° 3

Audience informelle du 8 juillet 2008

« Ensemble, tout est possible... » !

On ne sait si cela relève de l'imprégnation du discours présidentiel sur nos directeurs ou de la reprise volontaire d'un célèbre slogan censé nous faire préférer le train (des réformes...) mais l'expression phare de l'audience fut : « **Tout est possible** ». Une manière comme une autre, surtout, d'en dire concrètement le moins possible...

La réunion informelle tant attendue dans une configuration conjointe des CTP des 3 entités locales (DSF 92 Nord + DSF 92 Sud + TG) s'est donc enfin tenue le 8 juillet, rendue impérative par la note DG du 26 juin (§ 124) précisant les modalités de mise en œuvre du Guichet Fiscal Unique (GFU).

Une audience franchement surréaliste !

Pendant quasiment 2 H, les directeurs (le TPG M. Collot, son adjoint M. Martin et les 2 DSF, M. Bourgeon et Bouteleux) se sont livrés à une relecture de la note DG du 26 juin, de portée générale, comme s'ils n'étaient pas aux commandes dans le 92. Il n'y eut que de rares allusions à ce que cela « pourrait donner » (sic !) dans notre département. Le salon d'honneur de la Préfecture de Nanterre qui accueillait l'aréopage des 40 membres conviés se transforma vite en salon de l'ennui... dans lequel les représentants des personnels admiraient un écran et un vidéo projecteur qui resteront inutilisés pendant toute la séance : eh oui, à la différence de Paris, de l'Essonne, du Vaucluse, de la Haute-Garonne (20 pages de doc purement locale), etc., **aucun document papier ni diaporama ne fut fourni avant ou pendant la séance !**

Et tout à coup, réveillant l'assemblée, M. Bourgeon se mit enfin à nous énoncer la liste des projets de SIP et d'accueils fiscaux sur le 92, le tout à la vitesse d'une mitrailleuse en 2 minutes chrono... Procédé pour le moins cavalier et contre-productif que l'US SNUI-Sud Trésor a immédiatement condamné. Dans la note DG, il est écrit : « La qualité du dialogue avec les représentants des personnels fera l'objet d'une attention particulière...les responsables départementaux pourront présenter les pistes d'évolution qu'ils se proposent de suivre et recueillir leurs observations ». Le moins qu'on puisse dire, c'est que notre futur n° 1 a eu en effet une lecture toute particulière de ce point de la note...

- Côté Trésor Public, une drôle d'ambiance de fin de règne était palpable... Le TPG, M. Collot s'est étrangement présenté à un moment : « je suis devenu parmi vous un électron libre par extrême faveur » ! ? ! Quant au n° 2 de la TG, M. Martin, il a bien précisé qu'il était sur le départ et ne participerait donc pas à l'aventure. Bref, la haute hiérarchie de la TG 92 sera décapitée début 2009 et ça ne risque pas de faciliter les choses malheureusement...
- Côté DSF Nord et Sud, ce n'était pas Dupont et Dupond, mais Bourgeon et Bouteleux. Ceci dit « B & B » n'était pas aussi enthousiasmant qu'un WE à Londres et les patates chaudes ont été régulièrement échangées en un pas de deux qui tenait plus du fox-trot que de la valse. Bref, on est plus du côté de Laurel et Hardy que de Roméo et Juliette.
- Côté syndical, sans vouloir polémiquer, nous ne pouvons que dire notre effarement devant le silence absolu durant toute la rencontre des représentants FO et CFDT Impôts et Trésor. Seules l'Union syndicale SNUI-Sud Trésor et la CGT Impôts-Trésor sont intervenues.

2 poids 2 mesures... Bon point pour la DSF 92 Sud et carton rouge pour la DSF 92 Nord

Les représentants du personnel de la DSF 92 Sud ont eu droit à une audience le 20 juin (sans grand intérêt), mais surtout à un CTP le 27 juin, avec présentation d'un diaporama (tout comme à Paris...) et une présentation assez détaillée des projets de mise en place des SIP dans la partie Sud du département, y compris le chiffrage financier des travaux prévisionnels, un calendrier possible et le nombre d'agents concernés. Bravo M. Bouteleux pour le travail effectué et l'exercice de dialogue social transparent ! Pendant ce temps-là, côté DSF 92 Nord... on dort... ou on fait semblant... Quoiqu'il en soit, rien de tout ça n'a été fourni, et nous devons attendre que tout soit bouclé pour la DG début septembre, pour sûrement enfin avoir droit à une présentation de synthèse sur tout le département et analytique sur la partie nord.

DLU 92 : quoi de neuf ?

Pas vraiment de scoop, mais quelques précisions utiles quand même... malgré le sempiternel discours de notre futur directeur continuant à arguer de l'absence de nomination des n° 2 de la DLU pour reculer la présentation des changements qui ne manqueront pas d'intervenir fin 2008 et début 2009. Pour M. Bourgeon, il est urgent d'attendre le mouvement des directeurs et la circulaire DG sur les DLU qu'on attend tous depuis 3 mois... A voir à la rentrée.

- ◆ Constitution de la DLU 92 : même pour nous qui sommes en préfiguration, il est confirmé qu'on attendra début 2009 pour que les textes juridiques sortent. On verra alors si et comment nos 3 entités fusionnent... Quant au devenir des services de direction des 3 entités et en particulier les services RH, logistique, missions transverses : toujours aucune information !
- ◆ Antenne directionnelle de Vanves : la modalité choisie sera bien du fonctionnel départemental, c'est-à-dire qu'il sera concentré l'ensemble d'une mission fiscale (contentieux et/ou contrôle fiscal vraisemblablement...). Il faut donc de plus en plus s'attendre à une fusion d'une ou des 2 divisions du contrôle fiscal et du contentieux des DSF Nord et Sud sur le site de Vanves. Pour ce qui est des agents concernés, la garantie de maintien à résidence et les nombreux mouvements de mutation sur le 92 sont censés résoudre les éventuels problèmes. A suivre également.
- ◆ Recette des Finances d'Antony : devenir pas bien clair... Malgré nos questions, la réponse a encore été du type « Tout est possible ».
- ◆ Réseau des trésoreries : officiellement, le réseau est préservé et il n'y aura pas de fermetures. Pour autant, au terme d'une longue allocution de M. Martin, chacun avait compris qu'une fois les SIP mis en place, les services demeurant dans les anciennes trésoreries mixtes auraient leurs jours comptés compte tenu de la petite taille du poste (ex. : Vanves, 4 agents / Issy, 10 agents). Bref, c'est mal parti pour le maintien du réseau de proximité...
- ◆ Réforme CDI/CDIF : dans la DSF 92 Sud, elle est achevée, alors que dans la DSF 92 Nord seule la moitié des sites sera en CDI/CDIF à la date du 01/01/2009. La note DG précise clairement que la mise en place des SIP est prioritaire et qu'une année au minimum doit séparer la mise en place du SIP et la fusion CDI/CDIF sur un site. Pour autant, M. Bourgeon a fait savoir que « tout était possible » dans le 92 vu que nous étions au milieu du gué, car on n'avait pas été assez vite dans la DSF 92 Nord ! Et boum, retour de la méthode Sarkozy : toujours plus vite quand ça se passe mal, « tout est possible » et un SCUD pour le prédécesseur (M. Strainchamps) au passage.
- ◆ Contrôle fiscal : rien n'a été dit sur le devenir des brigades de vérification et des pôles de contrôle et d'expertise. Aucune précision non plus sur la date et les modalités de fusion des 2 BCR des DSF Nord et Sud... Quant aux cellules CSP et DFE, leur existence au sein des SIP est très hypothétique pour le moment.
- ◆ Taxe professionnelle : recouvrement transféré aux SIE, avec agent(s) du Trésor concerné(s) à chaque mise en place de SIP dès 2009 (cf. § 16-28 de la note DG). Ce sont les collègues des SIE qui vont être contents...
- ◆ Fiscalité immobilière : c'est le règne du « tout est possible » une fois de plus. Lors du CTPS du 27 juin, le DSF du 92 Sud envisageait aussi bien la création d'un pôle de contrôle FI départemental que celle d'un pôle FI/DFE auquel serait adjoint une brigade spécifique de contrôle FI. Bref, les jours des cellules FI des CDI semblent comptés à l'heure de la mise en place du SIP (cf. § 28-55-56 de la note DG).

Mise en place du Guichet Fiscal Unique : l'essentiel à retenir

Un projet a été communiqué à l'occasion de l'audience (voir tableau en page 4), mais le schéma départemental est à fournir à la DG le 1er septembre 2008 et le projet bouclé sera présenté en CTP conjoint des 3 entités locales à la rentrée. La validation définitive du schéma de déploiement sera effectuée à l'automne 2008 par la DG.

La note-circulaire de la DG du 26 juin précise la mise en oeuvre des **3 composantes du Guichet Fiscal Unique** :

- **Service des Impôts des Particuliers (SIP)**, qui regroupera le(s) CDI d'une résidence avec la trésorerie afférente
- **Trésorerie de proximité** avec accueil fiscal, qui conserve ses missions de recouvrement fiscal mais se voit doter de nouvelles attributions d'accueil fiscal (prise en charge de premier niveau)
- **Pôle de recouvrement complexe** qui se substitue à terme (2010-2011 vraisemblablement) au service de recouvrement de la TG et aux pôles recouvrement de la DGI.

1. Le Service des Impôts des Particuliers (SIP)

Organisation : il y aura un SIP là où existe un CDI et une trésorerie « fiscale », mais dans le 92 Sud on voit que cela concernera aussi des trésoreries « mixtes ». Les agents de la trésorerie spécialisés en recouvrement doivent être transférés dans le CDI par installation d'un « secteur recouvrement », ce qui est censé permettre à chacun de rester sur son métier respectif. C'est ce que la DG appelle le « mode dominant ».

Cependant, durant les pics d'activité (campagne IR, dates d'échéance des paiements, etc.), un dispositif d'*entraide* doit se mettre en place : un joli mot pour dire que ça va encore être la polyvalence pour pallier au manque d'effectifs !

Quant à l'instauration d'une caisse au sein du SIP et le maniement du numéraire qui vont poser de nombreux problèmes de sécurité et d'organisation, ils n'ont pas été évoqués à ce stade, mais il va de soi que nous y reviendront à la rentrée.

Calendrier : pour des raisons de basculement informatique, la création d'un SIP se fera toujours officiellement un 1er janvier. Par contre, la mise en oeuvre effective pour les agents peut se faire à 3 dates : 1er janvier, début avril ou courant juillet. Heureusement, M. Bourgeon s'est dit favorable aux dates d'avril et de juillet, tout comme l'US Snui-Sud Trésor pour des raisons de calendrier de formation évidentes.

Contrôle sur pièces : il se décline en 3 niveaux. Un 1er niveau simple (montant sur montant, relance amiable, etc.), sans investigation qui demeurera dans le SIP. Un 2e niveau de contrôle d'initiative qui restera ou non dans le SIP. Un niveau DFE qui sera hors du SIP, peut-être sous forme de pôles de contrôle des particuliers à l'image des pôles ICE pour les professionnels. Espérons une fois de plus que les choses seront plus claires dans le projet présenté en septembre.

Taille des SIP : elle ne peut pas dépasser, sauf exception, un effectif de 70 agents. Bienvenue à l'usine ! Qui plus est, notre futur n°1 est favorable aux grosses structures car on peut y mettre du A et du A+ en nombre : on suppose là aussi que c'est toujours l'intérêt des usagers et des agents qui prime... L'Union SNUI-Sud Trésor a immédiatement réagi en dénonçant ces méga-structures et en demandant l'ouverture d'une discussion en local sur le sujet.

2. L'accueil fiscal dans les trésoreries de proximité

Dès 2009, elles doivent mettre en place un « accueil fiscal », car elle couvre un territoire ne possédant pas de CDI. Cet accueil fiscal recouvre le renseignement, la réception de documents et les actes de gestion simple.

Même si cela concerne plus la province que la région parisienne, il y a 5 trésoreries de proximité dans le 92, sans parler de la problématique du devenir des trésoreries mixtes une fois que tous les agents du recouvrement auront rejoint leur SIP.

Lors de l'audience, M. Collot (TPG) n'a fait que tenir de vagues propos généraux et M. Martin (dir dép) a été plutôt inquietant. Là aussi, aucun document, aucune quantification des charges et des emplois n'ont été communiquées...

3. Le pôle de recouvrement complexe (PRC)

Le PRC traitera des créances complexes issues du SIP et du SIE (impôts des particuliers ET des professionnels donc !), mais aussi directement des créances issues du contrôle fiscal externe (CFE). Il résultera de la fusion du service de recouvrement de la TG (Nanterre Préf) et des pôles de recouvrement de Nanterre Tivoli et de Boulogne Nord.

Présenté comme une « structure légère » (!?) lors de l'audience, on est resté dans le vague complet sur le lieu d'implantation, le volume d'agents, la date de création (cf. § 46 et annexe 6 de la note DG).

Pour le 92, M. Bourgeon a laissé la porte ouverte à un PRC bicéphale (Nanterre et Vanves ? Ou Boulogne ?) se partageant le Nord et le Sud du département. A suivre donc de près même si ce n'est pas pour tout de suite.

4. Conditions de travail et formation professionnelle

Immobilier et cadre de vie : si la note prévoit une « vigilance ergonomique » (§ 90) et que le SNUI-Sud Trésor a bien sûr rappelé ses exigences et ses déceptions dans le 92, M. Bourgeon a une de fois de plus tourné en ridicule nos demandes. Assez lamentable surtout quand on ne connaît rien sur le sujet. Il nous a été annoncé que la logique retenue serait : aucune étude s'il y a juste des réaménagements, et études pour les gros chantiers. Une logique de chef de chantier quoi... comme si on était dans le BTP. On n'a pas fini de payer à tout point de vue (financier et conditions de vie des agents) les erreurs de conception comme pour les HDF de Colombes et de Neuilly. La prise de conscience ne se fait hélas toujours pas dans le 92

Règles de gestion : l'US SNUI-Sud Trésor a de nouveau réclamé un zonage Nord-Sud pour la gestion des effectifs (en particulier EDRA et ALD de la DGI). M. Bourgeon a répondu à notre demande : « A priori, je l'imagine assez mal, et de toute façon nous prenons des précautions et nos DRH ne sont pas complètement [sic !] idiots ». Dont acte, on y reviendra.

Formation professionnelle : 3 modules de formation sont prévus pour le moment (cf. annexe 4 de la note DG).

Module 1 : connaissances mutuelles des 2 administrations (1 jour de stage) / Module 2 : accueil fiscal (2 jours) / Module 3 : « entraide » ! Bref, c'est carrément ridicule. Lamentable. Il va de soi qu'on attend mieux.

(projet officiel : CTPS de septembre / définitif : octobre-novembre)

Les effectifs d'agents concernés sont fournis à titre indicatif puisque ni M. Collot ni M. Bourgeon ne présentent quoi que ce soit dans ce domaine délicat pour le moment, alors qu'ils disposent bien sûr de toutes les données.

Le calendrier fourni est aussi conditionné par les possibilités d'installation physique des services :

- si pour 2009, le projet actuel sera sûrement confirmé car les sites choisis sont ceux qui sont d'ores et déjà en HDF. Exception : Issy-les-Moulineaux. Pas d'HDF et pas de trésorerie spécialisée : que fait-il dans la liste des SIP 2009 ! ?
- autre bizarrerie : à l'exception de Colombes, tous les sites choisis dans la DSF 92 Nord pour passer en SIP en 2009 ne sont pas encore en configuration CDI/CDIF. Là aussi, on attend des explications...
- les travaux prévus (comme à Sèvres pour plus de 300 000 € et à Sceaux pour plus de 1 600 000 €) intégreront la mise en place future des SIP.
- le site du CDI de Levallois est en cours d'expropriation, alors un déménagement en 2010 est à prévoir
- sur Gennevilliers, les directeurs réfléchissent à un possible déménagement du CDI et de la trésorerie compte tenu de la quasi impossibilité de rassembler les structures au sein de la tour administrative

RESIDENCE	COTE DGI	COTE DGCP	AGENTS CONCERNES	CALENDRIER
Asnières (HDF)	1 CDI	1 Trés. spécialisée	45	SIP 2009
Boulogne	2 CDI Boulogne N Boulogne S	1 Trés. Spécialisée (peut-être scindée sur les 2 sites des 2 CDI)	80 (2 SIP ?)	SIP 2011
Clichy	1 CDI	1 Trés. spécialisée	30	SIP 2010
Colombes (HDF)	1 CDI	1 Trés. spécialisée	65-70	SIP 2009
Courbevoie	1 CDI	1 Trés. spécialisée	50	SIP 2010 ou 2011
Gennevilliers	1 CDI	1 Trés. mixte 1 Trés. de proximité mixte : Villeneuve La Garenne	35-40	SIP 2010 ou 2011 Accueil fiscal 2009
Issy-les-Moulineaux	1 CDI	1 Trés. mixte 1 Trés. de proximité mixte : Clamart	55-60	SIP 2009 Accueil fiscal 2009
Levallois	1 CDI	1 Trés. spécialisée	35-40	SIP 2010
Montrouge (HDF)	1 CDI	1 Trés. mixte 1 Trés. de proximité mixte : Bagneux	40	SIP 2009 Accueil fiscal 2009
Nanterre (HDF)	3 CDI N.- ville N. - défense N. - SO	1 Trés. spécialisée	90 (2 SIP ?)	SIP 2010
Neuilly (HDF)	2 CDI Neuilly N Neuilly S	1 Trés. spécialisée	50	SIP 2009
Saint-Cloud	1 CDI	1 Trés. mixte	35	SIP 2011
Sceaux	2 CDI Sceaux N Sceaux S	1 Trés. spécialisée	90 (2 SIP ?)	SIP 2010
Sèvres (HDF)	1 CDI	1 Trés. spécialisée	55-60	SIP 2009
Suresnes (HDF)	1 CDI	1 Trés. spécialisée	45	SIP 2009
Vanves	1 CDI	1 Trés. mixte 2 Trés. de proximité : Châtillon : mixte Malakoff : mixte	35-40	SIP 2010 2 accueils fiscaux 2009